COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2020

Ont participé à ce vote : Cécile BIGARD, Carole BOYER, Caroline CHIALVA, Fabienne DENAX, Karine DEVIOT, Sylvie DOMENCH, Nathalie ENCAUSSE, Marina GARDIEN, Céline GRAS BAQUE, Claudine GUEUX, Jean-Marc MARTINEZ, Carole PAYS, Jonathan PETITDIDIER, Alexandra RIGAUT, Hélène SAINT-BLANCAT, et Elodie SALLES BORTOLOTTO .

Le lundi 16 novembre 2020, un Conseil d'administration s'est tenu sous forme de vote par mail pour une modification du règlement intérieur.

Il était proposé, afin de pouvoir adhérer à notre association, de limiter à 10h minimum par semaine le quota d'heures à effectuer par agent sur une ou plusieurs communes adhérentes, et de modifier le règlement intérieur de la façon suivante :

Chapitre I – CONDITIONS D'ADHESION

1-1 LES MEMBRES DU COS

Peuvent adhérer :

- Les agents titulaires, stagiaires, en détachement et contractuels, comptabilisant au minimum 10h de travail par semaine sur une ou plusieurs collectivités adhérentes au Cos.

La majorité des membres du Conseil d'administration a voté favorablement pour cette modification.